



COMPTE-RENDU RÉUNION PLÉNIÈRE CHSCT HÉRAULT DU 23 MAI 2017

Vos représentants SOLIDAIRES siégeant ce jour :

- Dominique BOCO (titulaire)
- Nicolas GOU (titulaire)
- Sonia JOUCLA (suppléante avec voix délibérative)
- Rénaldo PRATO (expert Douane)

Après avoir vérifié le quorum, le président, André PIERRE, a ouvert la séance. Il a alors abordé le **point 1 de l'ordre du jour**, à savoir : **Projet de réorganisation du service facturier DDFIP (SFACT)** dans le cadre des transferts d'assignations comptables au 01/01/2018.

1- Projet de réorganisation du SFACT :

Ce point était à nouveau soumis pour avis au CHSCT après retrait de l'ordre du jour de la séance du 21 avril, faute de documents complets.

Parole à l'ISST :

Il souligne la qualité des nouveaux documents transmis par la DDFiP (plans et mobilier à l'échelle).

Analyse de l'ISST : rappel de la circulaire Direction des Relations du Travail de 1995. La norme AFNOR NFX 35-102 fixant la **valeur minimale de surface à 10 m²/agent** (voire à 15 m²/agent si "*l'activité principale des occupants d'un bureau collectif est fondée sur des communications verbales autres qu'entre les locuteurs eux-mêmes*"), que le bureau soit individuel ou collectif, est de valeur non obligatoire, mais Y. DURANTIN demande pour le bien des agents de s'y conformer.

L'ISST rejoignait ainsi les conclusions du Dr GLAIZOL, médecin de prévention, en les complétant pour proposer un **aménagement de l'espace de travail étudié pour limiter les nuisances sonores (cloisonnettes et pièges à son)**.

Solidaires s'est montré favorable à la proposition de l'ISST d'une démarche de "co-construction" par la création d'une zone de travail expérimentale équipée en ce sens sur un groupe de 4 agents.

Solidaires interrogeait ensuite le représentant du DDFIP quant au budget qui serait consacré à l'aménagement des bureaux et il nous été répondu qu'il se limitait à 20.000 €, ce qui est symbolique (voire ridicule) pour 39 agents concernés.

Après une rapide visite des actuels bureaux du SFACT, M. André PIERRE a soumis au vote la proposition de réorganisation du service.

Solidaires a exprimé un vote contre le projet en l'état, lequel, sans réel financement, ne pourra que conduire à des conditions de travail dégradées pour les agents concernés, ce qui est inacceptable.

Le vote des autres OS a cependant permis l'adoption du projet.

2 – Reclassement des agents du bureau des douanes de Mende :

M. BRIVET précise que nous en sommes toujours au même point. Il ne relève pas du niveau local, mais d'échanges (dont on ne sait rien !) entre le DG des Douanes et le DG des Finances Publiques, les agents concernés ayant notamment demandé un reclassement à la DGFIP.

Solidaires après avoir contesté la pseudo évaluation de la charge de travail de l'administration à 0,1 équivalent temps-plein (!), a rappelé qu'à ce jour, au niveau national, seulement 7 agents des douanes avait pu "bénéficier" de ce dispositif de reclassement notoirement insuffisant.

Solidaires déplore le manque d'avancement sur ce dossier, symptomatique du pourrissement de la situation des agents accepté (ou voulu?) par l'administration.

3- Douane : Sécurité des agents (propositions des représentants des personnels) :

Solidaires a manifesté sa surprise de n'avoir reçu aucun document. M. PIERRE, interprétant à sa guise le règlement intérieur du CHSCT, a indiqué que la communication des documents de travail revenait aux organisations syndicales, car ce sont elles qui avaient donné les points de l'ordre du jour...

- Retour sur **l'état des gilets pare-balles** : Solidaires soulève le cas de collègues dont le gilet "périmé" n'a pas été remplacé, contrairement aux engagements pris par l'administration en août 2016. M BRIVET nous fera (enfin) parvenir un inventaire détaillé pour le prochain CHS..
Quant au gilet féminin c'est le silence radio du côté de la DG...

- **Démonstration éloquent de l'inadaptation de l'uniforme des douaniers motards** par Nicolas LOMBARD, de la BSI de Montpellier (CGT) : **veste airbag** en cas de chute (modèle un peu daté par rapport aux nouvelles technologies sans cable reliant le pilote à la moto); **tenue d'hiver** de type imperméable inadaptée au reste de l'équipement; **nouveau système radio** cher (5.000€/moto à comparer aux 300 € d'un appareil Scala Rider financé par le CHSCT mais non validé par la DG...), peu pratique (gros cable de jonction) voire dangereux (pas de liaison effective avec les autres services)...

Avec un tel équipement de travail, comment nos collègues motards, exposés au quotidien à des situations extrêmement dangereuses n'en arrivent-ils pas à déposer un droit de retrait pour être enfin écoutés ?

Cela s'appelle de la conscience professionnelle, mais la DG, drapée dans son omniscience, n'en fait guère cas !

- **Gilet pare-balles pour les agents porteurs de l'arme longue (destinée à la dissuasion):** trop lourd (11 kg alors que des modèles plus chers mais de moins de 7 kg existent), devant être porté par dessus le gilet pare-balles standard, entraînera nécessairement des problèmes de dos et des troubles musculo-squelettiques.

- **Gilet tactique pour les piétons :** il permet de répartir tout le matériel actuellement sur le ceinturon: uniquement en dotation collective, ce qui est incompatible avec une bonne hygiène, aucun nettoyage ni séchage n'étant prévu entre deux utilisations

Solidaires réitère la demande d'une étude par le Pôle ergonomie du Ministère de la tenue complète du douanier.

L'ISST va rechercher des pistes de saisine d'autres instances de conseil et MM. PIERRE et BRIVET attireront l'attention du CHS Ministériel quant au problème de la tenue du douanier.

- Augmentation des **contrôles dynamiques:** nécessite l'adaptation du parc automobile. Il est envisagé de cumuler des véhicules d'interception et des véhicules de transport du matériel.

Les contrôles dynamiques peuvent être réalisés avec des véhicules sérigraphiés ou avec des véhicules banalisés. Les collègues de la DR de Toulouse travaillent uniquement avec des véhicules banalisés : besoin d'une harmonisation des pratiques au sein de la DI.

- **Contrôles routiers :** demande de dotation individuelle de lampes torches, à l'instar des menottes comme le souligne Solidaires

- Amiante local syndical bureau de Sète :

Le local syndical de Sète fera l'objet de prélèvements par la société VERITAS le 1er juin. M. BRIVET reviendra vers le CHSCT une fois les résultats connus.

L'ISST rappelle qu'un accompagnement doit être fait lors de l'affichage du risque amiante dans les locaux. Cet affichage est anxiogène pour les collègues alors que les constatations de l'ISST ne font état que d'une présence possible d'amiante non volatile dans la colle des dalles de sol. Solidaires déplore l'absence d'information complète des agents concernés, ne se limitant pas au diagnostic technique amiante disponible sur ESPACE. Les directives initiales de M. BRIVET n'auraient pas été suivies : il avait demandé à ce qu'un affichage soit fait sur la porte du local syndical, or ce dernier a été collé sur la porte d'entrée.

- Brigade de Montpellier Aéroport :

Solidaires demande comment a été traité l'important dégât des eaux sur ce site. Une entreprise est intervenue pour effectuer la réparation de la terrasse.

L'essentiel pour l'administration semble avoir été fait dans l'attente du déménagement de la brigade (à une date inconnue) à l'intérieur de la zone aéroportuaire.

- Site de Montpellier avenue de Toulouse :

M. BRIVET confirme que les agents du bureau de douane l'aéroport ne viendront pas dans

les locaux de l'avenue de Toulouse pour le moment, au prétexte de problèmes d'archivage.

On ne peut que saluer cette victoire intersyndicale obtenue grâce à notre ténacité. Dès que les premiers plans nous ont été communiqués en septembre 2016, nous avons dénoncé cette **aberration consistant à éloigner les agents des lieux de contrôle, et ce, sans autre motif que d'imposer à terme la polyvalence entre dédouanement et Viticulture alors que ce sont des métiers complètement différents.**

- Bureau Viticulture de Béziers :

M. BRIVET indique qu'il s'oriente vers un dispositif de fermeture de la porte et de contrôle de l'accès du public. L'ISST qui a déjà fait un rapport sur ce site sera à nouveau sollicité.

- Annotation le 22/05 du cahier CHS par les agents du service de la navigation de Sète :

L'annotation sur le cahier CHS a été intégralement lue par Solidaires, en préservant l'anonymat des agents concernés. Ces derniers font les frais d'une situation RH catastrophique et de conditions de travail insupportables, malgré toute leur bonne volonté, l'épuisement et le découragement guettent.

M. BRIVET nous indique espérer une arrivée assez rapide de l'adjoint retenu sur son poste actuel de spécialiste. Quant au chef de service, il ne reviendra pas mais pour autant, en raison de la lourdeur de la gestion administrative, son poste n'est pas encore mis en compétition.

Solidaires reste à l'écoute et soutient tous les agents du bureau de Sète qui connaissent ces conditions de travail inacceptables.

Ce compte-rendu n'engage que ses rédacteurs mais se veut aussi fidèle que possible aux débats afin d'informer au mieux les agents sur les travaux du CHSCT de l'Hérault et nous restons à votre disposition pour toute précision.

Solidairement.

Vos représentants.